

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 3 JUIN 2024 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-06-03-01 Ouverture de la séance

2024-06-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2024-06-03-03 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

2024-06-03-04 Présentation et adoption des états financiers 2023

La présentation des états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 est faite par monsieur Luc Audet de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Suite au dépôt du rapport financier et à la présentation des états financiers, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'adopter les états financiers tels que présentés.

Ce rapport fait état d'un surplus pour l'année 2023 de l'ordre de 201 546 \$.

2024-06-03-05 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023

Monsieur le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, et ce, tel que prescrit par l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*.

2024-06-03-06 Adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté, avec correction du montant des déboursés d'avril.

2024-06-03-07 Liste des déboursés du mois de mai

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 51 929,66 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2024-06-03-08 Correspondance (dons)

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 mai 2024. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

2024-06-03-08.1 Dons et abonnements

Fabrique de Bonaventure

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 100 \$ soit versé à la Fabrique de Bonaventure pour le feuillet paroissial du secteur pastoral « Au cœur de la Baie ».

2024-06-03-09 Règlement numéro 513-23 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 140 000 \$ qui sera réalisé le 10 juin 2024

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 140 000 \$ qui sera réalisé le 10 juin 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
513-23	140 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 513-23, la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 juin 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 juin et le 10 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	6 500 \$
2026	6 800 \$
2027	7 200 \$
2028	7 500 \$
2029	7 900 \$ (à payer en 2029)
2029	104 100 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 513-23 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**2024-06-03-10 Financement d'un emprunt de 140 000 \$
Adjudication**

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 juin 2024, au montant de 140 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

6 500 \$	4,85000 %	2025
6 800 \$	4,70000 %	2026
7 200 \$	4,60000 %	2027
7 500 \$	4,60000 %	2028
112 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,00700 Coût réel : 5,01913 %

2. CD DE LA BAIE-DES-CHALEURS

6 500 \$	5,15000 %	2025
6 800 \$	5,15000 %	2026
7 200 \$	5,15000 %	2027
7 500 \$	5,15000 %	2028
112 000 \$	5,15000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,15000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 juin 2024 au montant de 140 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 513-23. Ces billets sont émis au prix de 98,00700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2024-06-03-11 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2024-06-03-12 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Quatre (4) personnes étaient présentes.

2024-06-03-13 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 20.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale